



### Communiqué conjoint

Le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E Monsieur Moussa Faki MAHAMAT, et Secrétaire générale de la Francophonie (OIF), S.E. Madame Michaëlle JEAN, se sont entretenus le 27 avril 2018 au Siège de l'Union Africaine (UA), à Addis Abeba.

Au cours de cette visite, la Secrétaire générale de la Francophonie et le Président de la Commission de l'Union Africaine ont eu une séance de travail élargie à leurs collaborateurs suivie d'un entretien en tête-à-tête. Ces entretiens ont permis aux deux parties de passer en revue la coopération entre l'Union Africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie notamment sur les questions d'intérêt commun.

Le Président de la Commission de l'Union Africaine et la Secrétaire générale de la Francophonie plaident avec force en faveur d'un multilatéralisme ambitieux, inclusif et scrupuleusement respectueux de la légalité internationale, comme espace de dialogue et de concertation par excellence pour relever les grands défis de notre planète que sont notamment l'éradication de la pauvreté et de la faim, la recherche de la paix, la lutte contre le réchauffement climatique et, plus généralement, le bien-être des populations grâce notamment à une mobilisation plus accrue pour la réalisation du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi que de l'Agenda 2063 «*L'Afrique que nous voulons*» de l'Union Africaine pour lequel l'Organisation internationale de la Francophonie apportera son plein appui, y compris par un plaidoyer pour un financement du développement encore plus accru, conformément au programme d'action d'Addis Abeba adopté par la 3<sup>e</sup> conférence internationale sur le financement du développement de juillet 2015.

Ils ont salué les progrès accomplis dans leur coopération, depuis la signature du Mémorandum du 9 mai 2005, dans les domaines relatifs au dialogue politique, au multilinguisme, à la culture, à l'éducation, à la bonne gouvernance, à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, à la lutte contre les grandes pandémies et à la tenue de la Conférence des Intellectuels et de la diaspora.

Appréciant les évolutions majeures intervenues tant au plan international qu'au niveau des dynamiques des deux Organisations, ils ont reconnu la nécessité de revoir le cadre de leur partenariat afin de l'adapter aux priorités fixées par les programmations

stratégiques pertinentes de l'Union Africaine et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

A cet effet, mandat a été donné aux services compétents des deux Organisations pour procéder à une révision de l'Accord de coopération en date du 6 juillet 2000.

Dans l'attente de cette révision, qui interviendra dans les meilleurs délais, les deux institutions décident de poursuivre et de renforcer leur coopération dans les domaines stratégiques suivants :

**Paix et sécurité :**

La paix et la sécurité sont des facteurs indispensables pour l'épanouissement individuel et collectif des populations et constituent des priorités pour l'Union Africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie. Le Président de la Commission de l'Union Africaine et la Secrétaire générale de la Francophonie expriment leurs préoccupations face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité liées notamment aux conflits, au terrorisme et au crime transnational organisé, à la corruption, avec pour conséquence des crises humanitaires qui jettent sur les routes des millions de réfugiés et de déplacés, déstabilisent des Etats et des régions entières, fragilisent la démocratie, l'Etat de droit et anéantissent les efforts de développement.

Les deux Organisations décident de conjuguer leurs efforts en ce qui concerne les processus de sortie de crise et de consolidation de la paix, en tenant compte de l'esprit tracé par le programme lancé par l'Union Africaine pour « *faire taire les armes en 2020* » et de manière générale de travailler avec les Etats, les organisations régionales et la société civile en particulier les jeunes et les femmes pour favoriser le vivre ensemble, la tolérance et le rejet de toutes les formes d'extrémisme.

**Démocratie et bonne gouvernance :**

L'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union Africaine se réjouissent des progrès accomplis en matière de démocratie, de respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, conformément à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007, ainsi qu'aux Déclarations de Bamako de novembre 2000 et de Saint-Boniface de 2006 et s'engagent à poursuivre la promotion des institutions démocratiques et transparentes avec la pleine participation et la confiance des citoyens, en application des dispositions des constitutions et lois nationales de leurs Etats et gouvernements membres, y compris le soutien aux efforts visant à assurer le droit et l'accès effectif à une identité légale dans le cadre de l'état civil pour tous.

2



L'Union africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie s'engagent aussi à travailler ensemble en ce qui concerne la lutte contre l'impunité, dans le cadre d'une approche visant à promouvoir la complémentarité avec les impératifs liés à la quête de la paix et à la promotion de la réconciliation.

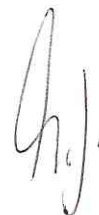
### **Education et technologies au service du développement humain durable :**

Convaincues que l'éducation et la formation constituent un gage de prospérité et de qualité de vie pour toute société humaine et conscientes de l'opportunité que représentent aujourd'hui les nouvelles technologies pour la facilité d'accès aux ressources éducatives à tous et un apprentissage de qualité, en particulier pour les jeunes filles, l'Union Africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière d'éducation, de formation, d'insertion professionnelle, d'encouragement à l'innovation, d'échanges scientifiques, d'accès à l'internet et aux ressources numériques afin de libérer le potentiel offert par la nouvelle économie digitale dans le cadre des initiatives nationales et locales aux côtés d'autres partenaires internationaux. A ce titre, les deux Organisations mettront en œuvre des actions concertées pour que les stratégies et initiatives publiques en faveur de l'éducation et de l'innovation soient renforcées.

### **Lutte contre les changements climatiques et gestion durable de l'environnement**

Les deux parties se réjouissent de la signature de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 et appellent à sa mise en œuvre accélérée à travers notamment la mobilisation accrue de financements et le transfert de technologies d'adaptation et d'atténuation sobres en carbone. Elles conviennent de porter des actions communes visant à faciliter l'accès à la finance climat, à transformer les Contributions nationales des pays (CDN) en mesures nationales et programmes, et à renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des Etats.

Considérant que la gestion durable de l'environnement est cruciale pour protéger l'avenir des populations africaines par l'utilisation rationnelle et optimisée de ses ressources naturelles tout en changeant positivement les trajectoires de développement du continent africain, l'Union africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie sont mobilisées afin d'« *investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique* » conformément aux recommandations de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.



**Multilinguisme et diversité culturelle :**

Réaffirmant leur politique des langues fondée sur le pluralisme linguistique, l'Union Africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie sont engagées dans une fructueuse coopération matérialisée par la mise en œuvre conjointe d'actions de renforcement des compétences langagières professionnelles en français liées aux priorités et besoins de l'Union africaine notamment le service des conférences internationales, les représentations diplomatiques (ex. des formations sur les techniques de négociation, les techniques de traduction et d'interprétation de conférence ; formations au français des relations internationales dans différents formats – présentiel, formation hybride, cours particuliers pour hauts-responsables, immersion linguistique).

Dans le domaine de la culture et en faveur de la diversité culturelle, les deux Organisations s'engagent aussi en faveur de la promotion des industries culturelles gage à la fois d'un épanouissement humain et du rapprochement des peuples dans l'esprit des instruments pertinents de l'UA et de *l'Appel pour un humanisme universel* à laquelle la Francophonie est partie prenante aux côtés d'autres espaces linguistiques du monde.

**Fait à Addis Abéba, le 27 avril 2018.**

**Pour l'Union africaine**



**Moussa FAKI MAHAMAT**

**Président de la Commission  
de l'Union Africaine**

**Pour l'Organisation internationale  
de la Francophonie**



**Michaëlle JEAN**

**Secrétaire générale de la  
Francophonie**